



Jean-François Pilliard
Délégué général de l'UIMM

“ Rendre notre protection sociale à la fois plus efficace et moins coûteuse pour les entreprises est plus que jamais une priorité. En cette période de crise les enjeux économiques imposent de réduire de façon drastique les déficits. La Commission Protection sociale impulse et accompagne les réformes visant à améliorer le fonctionnement et la gestion des régimes sociaux paritaires financés par les entreprises. ”

Une protection sociale plus efficace et moins coûteuse

Missions

La Commission Protection sociale définit et coordonne la politique du MEDEF sur les dossiers de protection sociale qui concernent les entreprises : retraite, prévoyance, santé, assurance maladie, dépendance, prévention des risques professionnels, conditions de travail, accidents du travail et maladies professionnelles, médecine du travail, recouvrement des cotisations sociales, politique familiale. Elle élabore des positions et propositions sur l'ensemble de ces questions et agit auprès des pouvoirs publics – français et européens – et des organismes de protection sociale (Sécurité sociale, institutions de prévoyance, caisses de retraites...).

Elle engage des actions visant à rendre notre protection sociale plus efficace et moins coûteuse pour les entreprises. Elle propose un fonctionnement et une gestion plus efficaces des régimes sociaux paritaires financés par les cotisations des entreprises (CNAMTS, CNAV, CNAF, AGIRC, ARRCO, branche accidents du travail et maladies professionnelles de la CNAMTS) au sein desquels le MEDEF est représenté. Elle impulse et accompagne les réformes nécessaires pour rendre le paritarisme plus efficace au regard des objectifs.

Elle s'implique activement dans la politique de recouvrement des charges sociales pour aider les entreprises dans leur relation avec les URSSAF. Elle contribue à la simplification des formalités administratives qui pèsent sur les entreprises.

Elle prépare et anime les négociations paritaires interprofessionnelles, notamment en matière de retraite complémentaire, d'accidents du travail et maladies professionnelles et de médecine du travail. Elle participe aux instances de réflexion mises en place par le gouvernement sur l'avenir des systèmes de protection sociale et les réformes à mettre en œuvre : Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM), Conseil d'orientation des retraites (COR), Haut conseil pour la famille (HCF).

Organisation et mode de fonctionnement

La Commission est composée de représentants des fédérations professionnelles et des MEDEF territoriaux, d'experts et de personnalités qualifiées dans le domaine de la protection sociale. Elle se réunit en moyenne cinq fois par an. Elle pilote le Comité permanent Santé et sécurité en entreprise, ainsi que des groupes de travail ad hoc sur les projets qu'elle initie, et sur tout sujet relatif à la protection sociale qui intéresse les entreprises et les adhérents du MEDEF.

Services aux adhérents

La Direction de la Protection sociale donne des orientations politiques aux mandataires du MEDEF impliqués dans les domaines de la retraite, de la prévoyance, de l'assurance maladie, du recouvrement des charges sociales, de la prévention et de la réparation des risques professionnels, de la médecine du travail, de la politique familiale. Elle supervise l'organisation et la coordination des mandataires dans les organismes traitant de ces questions au niveau national, régional et local :

- Conseils nationaux des institutions de la Sécurité sociale (CNAMTS, UNCAM, ACOSS, branche AT/MP de la CNAMTS, CNAV, CNAF, INRS, Eurogip) ;
- Conseils régionaux et locaux des institutions de Sécurité sociale (CPAM, CRAM, ARS, UGECAM, CGSS, CAF) ;
- Conseils d'administration des associations régionales pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT) ;
- Observatoires régionaux de santé au travail (ORST) ;
- Services de santé au travail interentreprises ;
- Centre technique des institutions de prévoyance (CTIP) et institutions de prévoyance ;
- Caisses de retraites complémentaires (AGIRC, ARRCO) ;
- Fonds de solidarité vieillesse (FSV) ;
- Fonds de réserve pour les retraites (FRR) ;
- Conseils des agences publiques où siègent les partenaires sociaux (AFSSET, ANACT, InVS...) ;
- Institutions administratives qui associent les représentants des employeurs (Conseil d'orientation des conditions de travail « COCT » du ministère du Travail)...

Actualité

■ Les accords signés en 2009

- Accord du 23 mars 2009 sur les régimes de retraites complémentaires AGIRC-ARRCO.
- Accord du 8 juillet 2009 sur la gouvernance des groupes paritaires de protection sociale.

■ Les négociations

- **Retraites** complémentaires AGIRC-ARRCO : l'accord du 23 mars 2009 reconduit jusqu'à fin 2010 les règles actuelles : prorogation de l'AGFF qui permet aux salariés de partir à la retraite avant l'âge de 65 ans sans abattement dès lors qu'ils bénéficient du taux plein au régime général, maintien du niveau de cotisations actuel, baisse des rendements. Les parties signataires de l'accord (toutes les organisations patronales et syndicales, à l'exception de la CGT) demandent, par ailleurs, aux pouvoirs publics un « rendez-vous » sur le régime de base en 2010.
- **Gouvernance** des groupes paritaires de protection sociale (GPS) : l'accord du 8 juillet 2009 prévoit un certain nombre de dispositions qui améliorent la gouvernance des GPS. Les partenaires sociaux ont tous signé cet accord qui prévoit de « rationaliser le fonctionnement interne des groupes de protection sociale » et « renforcer le suivi et le contrôle des groupes de protection sociale au niveau national ».
- **Réforme** de la médecine du travail : les partenaires sociaux ont engagé cette négociation à la demande du Gouvernement. Un projet d'accord a été finalisé le 11 septembre 2009 prévoyant des mesures afin de moderniser cette institution, de la rendre mieux adaptée aux besoins et attentes des chefs d'entreprises, plus performante et plus attractive afin de remédier à la pénurie de médecins du travail et mettre fin à la formalité impossible (qui consiste à ne plus pouvoir respecter les délais réglementaires des visites) qui incombe aux entreprises pour le suivi médical de leurs salariés. Le Gouvernement a repris ce dossier en main en s'inspirant très largement du texte négocié, dans le cadre du Conseil d'orientation sur les conditions de travail.
- **Harcèlement** moral et violence au travail : fin 2009 les partenaires sociaux sont convenus d'engager des discussions permettant de transposer l'accord-cadre européen du 26 avril 2007 sur le harcèlement moral et la violence au travail. La négociation se poursuivra en 2010.

■ Les grands dossiers en cours

- **Assurance maladie.** Le MEDEF veille à ce que les efforts de rétablissement des comptes de la CNAMTS soient accentués et préconise la mise en œuvre de réformes structurelles, en particulier une meilleure articulation avec l'assurance maladie complémentaire, afin d'éviter que les tensions sur le financement de la branche maladie se traduisent par de nouveaux prélèvements ou taxes sur les entreprises. Le MEDEF suit également avec attention la mise en œuvre de la loi HPST, notamment la restructuration de l'offre hospitalière et la mise en place des Agences Régionales de Santé (ARS).
- **Dépendance.** Dans le cadre de l'annonce de la discussion au premier semestre 2010 d'un projet de loi sur la perte d'autonomie, le MEDEF continuera de veiller à ce que la création d'un 5ème risque n'entraîne pas la création d'une nouvelle branche de Sécurité sociale pour gérer ce risque. Il soulignera la nécessité de concentrer le financement par la solidarité nationale sur les publics en ayant le plus besoin et de prendre en compte les capacités contributives des individus, moyennant des incitations fiscales et sociales à la couverture de ce nouveau risque par la prévoyance et l'assurance.
- **Retraites.** Comment peut-on garantir aux jeunes générations un bon niveau de retraite sans porter atteinte à la compétitivité des entreprises et sans accroître l'endettement public ? C'est la problématique du rendez-vous capital en 2010. Plusieurs étapes sont prévues cette année : fin janvier, remise du rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR) sur les modalités techniques d'un passage d'un système en annuités à un système en points ou en comptes notionnels ; au printemps, actualisation des projections financières du COR ; suivront la concertation entre le gouvernement et les partenaires sociaux et ensuite les décisions politiques ; fin 2010, aura lieu la négociation paritaire sur les régimes de retraite complémentaire AGIRC et ARRCO.
- **Recouvrement des charges sociales.** Le MEDEF participe à la préparation de la convention d'objectifs et de gestion qui sera signée entre l'Etat et l'ACOSS pour les années 2010-2013. Le MEDEF accompagne les orientations qui prévoient de réorganiser et régionaliser le réseau des URSSAF afin d'optimiser les moyens de recouvrement des charges sociales payées par les entreprises.
- **Famille.** Prévue dans la Convention d'objectifs et de gestion (COG) entre l'Etat et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) signée le 9 avril 2009, la départementalisation du réseau des CAF sera effective à fin 2011 et permettra d'améliorer l'efficacité de la branche, tant en termes de gestion des coûts que de qualité du service aux allocataires.
- **Conditions de travail.** Le Conseil d'orientation sur les conditions de travail (COCT), qui succède au Conseil supérieur de prévention des risques professionnels, a été installé le 30 avril 2009. Le COCT a pour mission de participer à l'élaboration de la politique nationale en matière de protection et de promotion de la santé et de la sécurité au travail. Le COCT a été missionné pour préparer le nouveau Plan santé au travail (PST2). Des groupes de travail (l'amélioration des connaissances en santé, le développement des démarches de prévention dans les TPE/PME...) ont été mis en place pour préparer le PST2 au cours du second semestre 2009.

Le Conseil d'orientation sur les conditions de travail s'est réuni le 9 octobre 2009 sous la présidence du ministre du Travail, Xavier Darcos, afin de traiter la question de la prévention des risques psychosociaux sur les lieux de travail. A cette occasion, le ministre a annoncé un plan d'urgence pour la prévention des risques psychosociaux au travail afin d'accélérer l'application de l'accord national interprofessionnel sur le stress au travail signé fin 2008. Ce plan prévoit notamment l'obligation d'ouvrir des négociations sur le stress dans toutes les entreprises de plus de 1 000 salariés.
- **Grippe A H1N1.** La Commission Protection sociale a mis en place une cellule de veille et de suivi pour assurer l'interface entre les entreprises et les pouvoirs publics impliqués dans ce dossier. Des fiches et un guide pratiques pour aider les PME à faire face au risque pandémique et à préparer leur Plan de continuité d'activité (PCA) ont été publiés par le MEDEF.

Publications disponibles

- La médecine du travail
- L'entreprise et le contrôle URSSAF